



## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

### **VALIDITÉ : 15 ANS POUR LES MAJEURS, 10 ANS POUR LES MINEURS**

Les cartes des personnes majeures délivrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont prolongées de 5 ans, sans aucune démarche particulière.

**Attention : en cas de départ dans un pays étranger**, vérifier la validité d'une carte excédant 10 ans sur le site internet du Ministère chargé des Affaires étrangères: [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (onglet "service aux citoyens").

### **COÛT : GRATUIT**

Sauf en cas de renouvellement dû à une perte ou un vol : 25 € sous forme de timbre fiscal.

### **Modernisation de la délivrance des Cartes Nationales d'Identité**

Depuis le 20 mars 2017, **seules** les communes équipées de dispositifs de recueil d'empreintes sont compétentes pour recevoir les demandes de cartes d'identité.

**Communes habilitées les plus proches de Toussieu :**  
**Saint-Symphorien d'Ozon - Saint-Priest – Vénissieux - Bron - Givors**

### **LES DIFFÉRENTES ÉTAPES**

#### **1/ Faire une pré-demande de Carte Nationale d'Identité sur Internet**

- Se rendre sur le site internet dédié : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.
- Créer un compte ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
- Remplir le formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace)

Après validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif sur lequel figure le numéro de la pré-demande, nécessaire pour vos démarches en mairie.

#### **2/ Prendre rendez-vous dans une Mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes**

- Se munir du numéro de la pré-demande CNI, indispensable pour la constitution du dossier
- Apporter les pièces justificatives nécessaires :  
2 photos d'identités récentes + justificatifs d'état civil  
(liste des pièces à fournir selon les cas dans le document joint, ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

**Attention :** en cas de perte ou de vol, l'enregistrement d'une pré-demande ne sera possible que si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé : [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr) .

Sur place, l'agent vérifiera les pièces justificatives, complètera votre dossier et numérisera vos empreintes digitales.

**Selon les communes, le rendez-vous peut être fixé plusieurs semaines après la demande.**

**Pour tout renseignement ou demande d'aide pour constituer votre dossier, vous pouvez vous adresser à l'Accueil de la Mairie de Toussieu.**